

Motion 1956

demandant au Conseil d'Etat de présenter un bilan des investissements non réalisés et les moyens mis en œuvre pour assurer une réalisation rapide des investissements budgétés permettant d'assurer l'efficacité de la politique anticyclique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le Grand Conseil a voté pour plus de 2,7 milliards de francs d'investissements entre 2005 et 2009;
- qu'en 2009 le taux de réalisation des investissements a été de 83% des dépenses prévues au budget 2009;
- que 932 millions de francs d'investissements ont été budgétés pour 2010;
- qu'une politique anticyclique a justifié des investissements importants;
- que si les investissements ne sont pas réalisés rapidement la politique anticyclique ne déploie pas ses effets;
- que la concrétisation des investissements votés requiert des moyens en corrélation avec l'importance desdits investissements;
- que la Cour des comptes a montré que certains services du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) étaient débordés et faisaient recours à des prestataires externes pour assurer les tâches qui leur sont dévolues.
- qu'une fraction importante du gros œuvre du CEVA a été adjugé à une entreprise étrangère;

invite le Conseil d'Etat

- à rendre rapport sur les raisons de la non réalisation d'investissements inscrits aux budgets 2005-2009 et sur les stratégies que compte utiliser le DCTI pour augmenter le taux de réalisation des investissements budgétés;
- à rendre rapport sur le retour des sommes investies par notre canton, pour lui-même, pour les cantons voisins, pour les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie (en termes d'emplois dans les secteurs concernés, de chiffre d'affaires pour les entreprises genevoises, etc.)
- à informer le Grand Conseil comment il compte réaliser une politique anticyclique dans notre canton si, d'une part, les dépenses d'investissement budgétées ne sont pas réalisées rapidement et que, d'autre part, ces dernières profitent à des entreprises étrangères.